

DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX  
CANTON DE COURSEULLES SUR MER  
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N° 2024.06.09  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

**Etaient présents** : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, , Philippe BERTEMONT, Pascale CLAUSER, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Jean-Luc VERET, Éric POTIER, , Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Philippe ONILLON, Jean CHANAL,.

**Absents excusés - Pouvoir** :

Houria BADEK donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN  
Jean-Bernard MAILLARD donne pouvoir à Marie-Claude HOFFNUNG  
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA

**Secrétaire de séance** : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante :

A la suite du vote du budget primitif assainissement du 23 mars 2024, il y a lieu de modifier les inscriptions prévues initialement.

Il convient notamment de modifier, à la suite d'une mise à jour des emprunts, les imputations suivantes :

SECTION	CHAPITRE	ARTICLES	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 Emprunts en euros	1.068,00	
Investissement	21 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériels et outillage technique	1.068,00	

VU le budget primitif adopté le 23 mars 2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

AUTORISE Madame la Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés ci-dessus

La secrétaire de séance  
Pascale CLAUSER

*P. Clauser*



La Maire,  
Lysiane LE DUC DREAN

*L. Duc Drea*

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Transmis à la Sous-Préfecture le 17/06/2024